

LEGENDE

NIVEAU DU RISQUE

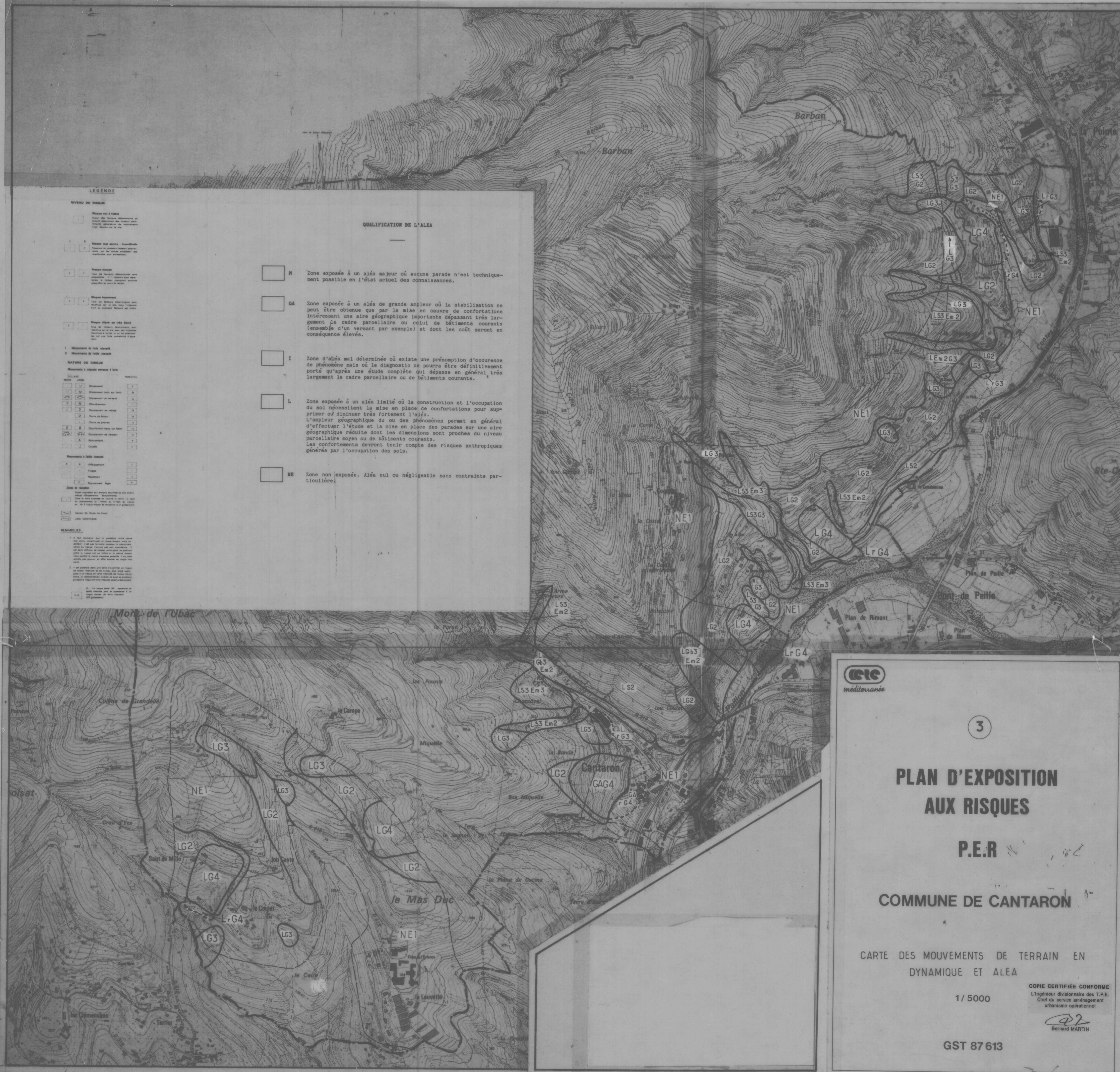
	Risque nul à faible
	Risque modéré - Insécurité
	Risque moyen
	Risque important
	Risque élevé ou très élevé
	Mouvements de forte intensité
	Mouvements de faible intensité
NATURE DU RISQUE	
Mouvements à risque moyen à forte	
	Glissement
	Glissement bas sur banc
	Glissement de versant
	Effondrement
	Effondrement en masse
	Chute de blocs
	Chute de pierres
	Effondrement bas sur banc
	Effondrement de versant
	Remouvement
	Cracks
Mouvements à faible intensité	
	Affaissement
	Fugue
	Repiquage
	Remouvement léger
Zones de danger	
	Zones interdites aux activités automobiles des zones habitées (département)
	Zones de forte exposition au risque de sécheresse (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)
	Zones de forte exposition au risque de pollution (à l'échelle de la commune)

QUALIFICATION DE L'ALEA

	M	Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.
	GA	Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.
	I	Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.
	L	Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.
	NE	Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

REMARQUES

1. Le plan indique que la gradation est basée sur des données géométriques et non géométriques. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
2. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
3. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
4. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
5. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
6. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
7. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
8. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
9. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
10. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
11. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
12. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
13. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
14. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
15. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
16. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
17. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
18. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
19. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
20. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
21. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
22. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
23. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
24. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
25. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
26. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
27. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
28. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
29. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
30. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
31. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
32. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
33. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
34. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
35. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
36. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
37. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
38. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
39. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
40. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
41. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
42. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
43. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
44. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
45. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
46. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
47. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
48. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
49. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.
50. Les zones de forte exposition au risque de pollution sont indiquées en rouge sur le plan.



3

PLAN D'EXPOSITION
AUX RISQUES

P.E.R

COMMUNE DE CANTARON

CARTE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN EN
DYNAMIQUE ET ALEA

1/5000

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel

Bernard MARTIN

GST 87 613